

COLLÈGE ÉMILIE ADAM DE VILLIERS

LIVRET D'ACCUEIL



RENTRÉE 2026

Bienvenue au collège Émilien Adam de Villiers !

Une nouvelle page du livre de votre scolarité s'ouvre.

C'est une nouvelle aventure qui commence, vous entrez au collège et vous allez découvrir de nouvelles personnes, de nouveaux espaces, de nouveaux rythmes d'emploi du temps, de nouveaux droits, mais également de nouvelles obligations et de nouvelles responsabilités.

Être collégien, c'est aussi grandir et commencer à devenir autonome face à son travail et à la gestion de ses manuels et effets scolaires.

Toute l'équipe du collège est là pour vous y aider.

Ce livret d'accueil est votre compagnon de voyage, conçu pour vous guider et vous accompagner dans votre nouvel environnement et ainsi favoriser votre adaptation.

Cette nouvelle aventure qui commence vous demandera rigueur, travail, persévérance et curiosité pour mener à bien votre scolarité.

Ensemble, avec vous et vos parents, nous allons éclairer votre parcours pour que votre participation au monde de demain réponde à toutes vos attentes.

Nous vous souhaitons une bonne rentrée pour le mois d'août !

Bien à vous,
L'équipe du collège

SOMMAIRE

LE MOT DE BIENVENUE	PAGE 2
SOMMAIRE	PAGE 3
INSCRIPTION : documents à fournir	PAGE 4
L'ORGANISATION DE LA RENTRÉE DES ÉLÈVES	PAGE 5
LES PERSONNELS	PAGES 6-9
LA STRUCTURE DU COLLÈGE A LA RENTRÉE	PAGES 10-11
LES MATIÈRES - LES ENSEIGNEMENTS- LES ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ET BONIFIÉS (à partir de la 5°).	PAGES 12-13
LES TRANSPORTS SCOLAIRES	PAGE 14
SUIVRE LA SCOLARITÉ DE SON ENFANT	PAGE 15
EDUCONNECT : TÉLÉSERVICES, PRONOTE, METICE	PAGE 16-18
LA VIE AU COLLÈGE	PAGES 19-30
LES HORAIRES	PAGE 19
LES MOUVEMENTS DES ÉLÈVES	PAGE 20
LES ABSENCES ET LES RETARDS	PAGE 21
LE CARNET DE LIAISON	PAGE 21
LA RESTAURATION SCOLAIRE	PAGE 22
L'INFIRMERIE	PAGE 23
LES ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS : PAI - PPS – PAP	PAGE 24
LES AIDES : LA BOURSE ET LES FONDS SOCIAUX	PAGE 25
5 RÈGLES POUR VIVRE ENSEMBLE AU COLLÈGE	PAGES 26-28
DE NOUVELLES RESPONSABILITÉS : les délégués élèves/ délégués des parents	PAGE 29
LES ASSOCIATIONS : Le FSE et l'UNSS	PAGE 30
LE COLLÈGE : QUELS CHANGEMENTS POUR LES ENFANTS ?	PAGE 31
COMMENT S'IMPLIQUER DANS LA VIE DU COLLÈGE ?	PAGE 32
CHECK LIST pour les parents et pour les élèves	PAGES 33-34

INSCRIPTION

Documents à fournir

Il faudra impérativement avoir une adresse mail valide pour utiliser les différents services.

LES INSCRIPTIONS SE DÉROULERONT DU **15 AU 23 JUIN 2026** SELON UN PLANNING QUI SERA TRANSMIS DANS LES ÉCOLES. **VOUS POUVEZ DÈS À PRÉSENT PRÉPARER VOS DOCUMENTS.**

EN CAS DE DIFFICULTÉS VOUS POUVEZ JOINDRE LE SECRÉTARIAT DE SCOLARITÉ.

- ☐ **La photocopie et l'original d'un justificatif d'adresse** : Facture (Eau, Téléphone, EDF), du représentant légal de l'enfant.
L'attestation d'hébergement n'est plus acceptée, sauf si elle est accompagnée d'une facture au nom des responsables légaux de l'enfant ou d'un document de la CAF. *La vigilance est accrue sur le contrôle des adresses afin de favoriser un meilleur respect de la carte scolaire en vigueur depuis août 2015. Le collège est en effet tenu de scolariser les élèves issus de son secteur de recrutement.*
- ☐ Les photocopies bulletins de l'année scolaire écoulée avec avis de passage en classe supérieure.
- ☐ La photocopie intégrale du livret de famille.
- ☐ En cas de parents séparés joindre la copie du jugement stipulant le mode de garde pour l'enfant.
- ☐ La photocopie de la carte d'identité de l'autre parent en cas de séparation.
- ☐ Les photocopies de toutes les pages de vaccination du carnet de santé.
- ☐ Un relevé d'identité bancaire.
- ☐ 5 photos d'identité récentes.
- ☐ Photocopie de l'Attestation de sécurité sociale ou de la carte vitale.
- ☐ Assurance responsabilité civile.
- ☐ Certificat médical d'un allergologue pour la demi-pension si allergie sur certains aliments.
- ☐ 5 Euros de cotisation au Foyer Socio-Educatif (facultatif) *

* Le Foyer Socio-Éducatif (FSE) propose des clubs et des activités encadrées par des personnels ou des parents. Il est doté d'un budget propre, financé par les cotisations volontaires des familles, la vente d'objets et l'organisation de manifestations et peut recevoir des dons ou des subventions. Le FSE est une association de type "loi 1901" géré par un conseil d'administration auquel participe l'ensemble de la communauté éducative. *(Extrait du site du ministère)*

L'ORGANISATION DE LA RENTRÉE DES ÉLÈVES 2026

RENTRÉE DES 5°, 4°, 3°

☐ **MARDI 18 AOÛT 2026 : 7H30 à 11h40**

- ☐ Les bus fonctionneront normalement le matin et assureront exceptionnellement le retour des élèves inscrits au transport scolaire à 11h40.

RENTRÉE DES 6°

☐ **MERCREDI 19 AOÛT 2026 : 7h30 à 11H40**

- ☐ Les bus fonctionneront normalement le matin et assureront le retour des élèves inscrits au transport scolaire à 11h40.

Lors de cette première rentrée les élèves devront avoir dans leur sac de classe :

- ☐ Une trousse
- ☐ Un agenda
- ☐ Un petit cahier de brouillon.
- ☐ Les élèves recevront ce premier jour leurs manuels scolaires qui devront être couverts de film plastique transparent à la maison.

Concernant le matériel scolaire demandé : Ne pas l'apporter le jour de la rentrée.

REPRISE DES COURS SELON L'EMPLOI DU TEMPS DONNÉ POUR TOUTES LES CLASSES DE TOUS LES NIVEAUX :

JEUDI 20 AOÛT 2026

Dès ce jeudi 20 août le cartable sera fait selon l'emploi du temps donné par le professeur principal.

Attention :

- Ne pas mettre toutes les feuilles de classeurs demandées dans les classeurs, juste ce qu'il faut au fur et à mesure des semaines, 5 feuilles par matières au début, puis rajouter en fonction de l'avancé du cours.
- Il est important que les parents contrôlent les cartables pour éviter d'apporter du matériel en trop. - Faire attention au poids du cartable selon le poids de votre enfant.
- Le dictionnaire reste à la maison !!
- La gourde d'eau peut se remplir au collège.

Les professeurs de chaque matière indiqueront par la suite ce qui est nécessaire d'apporter en cours.

LES PERSONNELS

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

LE PRINCIPAL : M. SHAYER

- Le principal dirige le collège, il est responsable de tout ce qui s'y passe.
- Les personnels sont placés sous son autorité.
- Il préside le conseil d'administration.
- Il est responsable de l'action éducative au sein du collège.
- Il assure les relations avec les différents partenaires extérieurs de l'établissement.

LE PRINCIPAL-ADJOINT : M. JEANNE-ROSE

- Le principal adjoint aide le principal dans toutes ses tâches.
- Il fait les emplois du temps des élèves et des professeurs.
- Il suit les résultats des élèves et leur orientation.
- Il gère les demandes de PAP , leur mise en place et le suivi .

LA SECRÉTAIRE DE DIRECTION: Mme LAN-CHIN

- Elle s'occupe de la gestion administrative du collège (courrier, archivage...).
- Elle accueille les personnels et les usagers (parents...) qui souhaitent un rendez-vous avec le principal ou son adjointe.
- Elle assure le suivi des relations administratives avec le Rectorat, le Conseil départemental, les partenaires extérieurs.

L'ÉQUIPE DE GESTION

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE : Mme LECARPENTIER

Elle assure la gestion matérielle et budgétaire du collège et veille au bon fonctionnement de l'établissement pour permettre aux élèves et aux personnels enseignants d'exercer leurs missions dans les meilleures conditions possibles.

- Elle prépare le budget du collège et en assure le suivi.
- Elle gère les dépenses.
- Elle organise le travail des agents et du service de restauration.

LA SECRÉTAIRE DE GESTION : Mme BENARD

- Elle s'occupe des dossiers de bourse et de la restauration scolaire.
- Elle établit les factures trimestrielles de restauration.
- C'est dans son bureau que l'on paie la cantine et les éventuels remboursements suite à des dégradations ou perte de matériel (manuels scolaires).
- Elle effectue les achats et passe les commandes.

L'ÉQUIPE DE VIE SCOLAIRE

LES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION (CPE)

M. BIGOT : 6ème – 4ème // Mme MILADI : 5ème – 3ème

- Ils sont les responsables de la vie scolaire.
- Ils organisent le service des surveillants pour assurer la prise en charge des élèves et leur sécurité.
- Ils assurent le suivi de la scolarité des élèves, collectivement et individuellement, notamment au niveau des absences, des résultats scolaires, du comportement et participent aux conseils de classe, en lien avec les enseignants et les parents.
- Ils font en sorte de placer les élèves dans les meilleures conditions de vie et de travail à l'intérieur du collège.
- En lien avec les autres personnels, ils veillent à l'application du règlement intérieur et au respect des règles de vie en communauté.
- Ils participent à la mise en place et au suivi d'actions éducatives de prévention et de citoyenneté, ils coordonnent les activités du Foyer Socio-éducatif (FSE).
- **LES CPE SONT PRÉSENTS TOUS LES JOURS ET DISPONIBLES POUR TOUS LES ÉLÈVES.**

LE BUREAU DE LA SCOLARITÉ: Mme MOIMBA Sylvie
mail : scolarite.eadv@gmail.com

- Le secrétariat de scolarité gère les dossiers scolaires des élèves, s'occupe des inscriptions et des radiations et fait le lien avec les autres établissements pour les transferts des dossiers.
- Elle s'occupe de l'envoi des courriers aux familles, elle peut éditer des duplicatas de documents si besoin (bulletins scolaires, attestation de sécurité routière, certificat de scolarité..)
- Modifications d'adresse ou de coordonnées téléphoniques sur présentation d'un justificatif.
- Inscriptions au Foyer socio-éducatif (FSE).

LES SURVEILLANTS ET LE BUREAU DE LA VIE SCOLAIRE

- Tous les jours, il y a au moins 6 à 7 surveillants pour s'occuper des élèves.
- Les assistants d'éducation surveillent les élèves dans la cour, au portail, en permanence, au réfectoire...
- Leur bureau s'appelle la VIE SCOLAIRE.
- Ils assurent le suivi des absences et des retards sous la responsabilité des CPE.
- Ils renseignent les élèves et les parents sur toutes les questions liées à la vie dans le collège.
- Quand on se pose des questions ou si on veut vérifier une information sur les salles de cours, l'emploi du temps, les absences des professeurs... on va se renseigner à la vie scolaire.
- Il y aura toujours quelqu'un pour répondre aux questions.
- Ils participent à des actions éducatives. Ils animent les clubs du foyer socio-éducatif FSE tous les midis.
- **Au réfectoire, ils font en sorte que la file d'attente se passe dans de bonnes conditions et que le repas se fasse dans le calme et le respect de tous.**

L'ÉQUIPE SANTÉ- SOCIAL

L'ASSISTANTE SOCIALE

- Elle est chargée d'apporter écoute, conseils et soutien aux familles pour favoriser la réussite individuelle et sociale des élèves.
- Elle reçoit les élèves sans autorisation des parents.
- En cas de difficultés financières, les familles peuvent faire une demande d'aide.
- Elle participe à l'élaboration d'actions de prévention au sein du collège.
- Elle reçoit les parents sur rendez-vous, soit pris directement avec elle par téléphone, soit en passant par la vie scolaire ou les CPE qui lui transmettront le message.

L'INFIRMIÈRE SCOLAIRE : Mme MERCIER

- Elle est à l'écoute des élèves, apporte des conseils en matière de santé et d'hygiène de vie.
- Elle prodigue des soins en cas de besoin.
- Elle participe à la scolarisation des élèves présentant des troubles de santé et/ou porteur d'un handicap...
- Elle participe à l'élaboration d'actions de prévention.
- Elle partage son temps de travail entre le collège et 5 écoles du secteur.
- Pour toute demande de RDV ou de renseignements , vous pouvez la contacter par mail à l'adresse suivante : ***smercier@ac-reunion.fr***

LA/LE PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Spécialiste de l'orientation, elle/il est là pour conseiller les élèves dans leur choix et leur projet d'études.
- Les parents peuvent la/le rencontrer si le besoin s'en ressent pour les élèves qui ont des difficultés dans les apprentissages scolaires.
- Elle/il effectue des bilans à la demande des personnels enseignants et éducatifs.
- Un cahier de rendez-vous est disponible à la Vie scolaire.

LES AESH : accompagnants des élèves à besoins particuliers

- Ils s'occupent soit individuellement soit collectivement d'élèves à besoins particuliers reconnus par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).
- Un AESH suit un élève durant son emploi du temps en classe normale et l'aide à comprendre et à suivre l'enseignement dispensé par le professeur.

LES PROFESSEURS

LA PROFESSEURE DOCUMENTALISTE : Mme LÉGER

- Elle anime et gère le Centre de Documentation et d'Information (CDI). Elle propose des lectures, met à disposition des élèves des revues et leur apprend à faire des recherches documentaires.
- Le C.D.I. est un lieu où l'on peut aller lorsque l'on n'a pas cours, on peut y lire mais aussi faire son travail ou aller sur les ordinateurs disponibles.
- La documentaliste organise des séances pour chaque classe afin d'initier les élèves à la recherche documentaire.
- La documentaliste participe et propose divers projets pédagogiques et culturels en lien avec les équipes pédagogiques et éducatives.

LE/LA PROFESSEUR/E PRINCIPAL/E

- Parmi tous les professeurs, le professeur principal est le référent d'une classe et la suit plus particulièrement durant toute une année scolaire.
- Les élèves peuvent s'adresser à lui s'ils ont des questions, des conseils à demander, s'ils rencontrent des problèmes en classe au niveau scolaire ou avec d'autres élèves.
- Le professeur principal accueille sa classe le jour de la rentrée et donne toutes les informations nécessaires sur le collège et l'année scolaire.
- **Les parents peuvent dès la rentrée demander à le rencontrer pour évoquer des problèmes particuliers (dyslexie, suivi orthophonique...). Nous vous invitons vraiment à prendre RDV s'il y a des informations particulières à connaître.**
- Il travaille en étroite collaboration avec le CPE pour le suivi des élèves.
- Il fait le lien avec les autres professeurs de la classe.

LES AGENTS

Ces personnels sont mis en place par le Conseil Départemental

L'AGENT D'ACCUEIL : M. COURTOIS

En entrant au collège, c'est la première personne à qui l'on s'adresse. C'est lui qui ouvre le collège le matin et le ferme le soir, il répond au téléphone et transmet les communications et les messages.

- A l'accueil, il vous indique votre chemin.
- Il vous aide à trouver la personne la mieux placée pour répondre à vos questions.

LES AGENTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT.

- Ils entretiennent le collège pour qu'il soit un lieu de vie et de travail agréable.
- Ils s'occupent de la restauration scolaire et servent les repas à la cantine.
- Ils s'occupent des espaces verts et de la maintenance des locaux.

LA STRUCTURE DU COLLÈGE À LA RENTRÉE 2026

Nombre d'élèves attendus pour 2026 (chiffres approximatifs) : 616 répartis en 22 classes :

- 5 classes de 6ème
- 5 classes de 5ème
- 6 classes de 4ème
- 6 classes de 3ème.

- 28 élèves maximum par classe.

Les classes sont hétérogènes : il n'y a pas de classe de niveau.

Le dispositif ULIS regroupe des élèves reconnus par la MDPH pour des troubles spécifiques (fonctions cognitives , autisme ,...) . Il est coordonné par l'enseignante spécialisée assistée de 2 AESH.
La scolarisation se fait en inclusion en classe normale avec des heures de regroupement dans le dispositif ULIS.

Les matières et les horaires d'enseignement au collège

Les cycles au collège :

Cycle 3 : CM1-CM2-6ème : CYCLE DE CONSOLIDATION

Cycle 4 : 5ème-4ème-3ème : CYCLE DES APPROFONDISSEMENTS

- **26 heures d'enseignements obligatoires par semaine**

MATIÈRES	6ème	5ème	4ème	3ème
FRANÇAIS	4H30	4H30	4H30	4H
MATHÉMATIQUES	4H30	3H30	3H30	3H30
HISTOIRE GÉO ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	3H	3H	3H	3H30
LANGUE VIVANTE 1	4H	3H	3H	3H00
LANGUE VIVANTE 1 si classe bilangue	3h	2h30	2h30	2h30
SCIENCES ET VIE DE LA TERRE	1h30	1H30	1H30	1H30
SCIENCES PHYSIQUES	1h30	1H30	1H30	1H30
TECHNOLOGIE	1H00	1H30	1H30	1H30
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	4H	3H	3H	3H
MUSIQUE	1H	1H	1H	1H
ARTS PLASTIQUES	1H	1H	1H	1H

4 parcours éducatifs :

Le parcours citoyen : participer à des actions, prendre des initiatives pour former de futur citoyen.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle : acquisition d'une culture artistique en découvrant les œuvres, en allant aux musées, au cinéma.

Le parcours avenir : s'informer pour bien préparer son orientation, réfléchir à son projet personnel, découvrir le monde économique et professionnel.

Le parcours santé : l'éducation à la santé et au bien-être, la prévention des conduites à risque...

Les langues étrangères :

En 6ème :

- ☐ **ANGLAIS** : langue vivante LV1 obligatoire pour tous à partir de la 6°
- ☐ **L'ALLEMAND : sur sélection**
- ☐ **Section bilangue : de la 6° à la 3°**
 - 3 heures d'enseignement en plus en 6°.
 - 25 places disponibles.
 - Les parents devront formuler la demande de bilangue Allemand sur le formulaire remis en classe de CM2.
 - Les élèves s'engagent à continuer l'Allemand en 5°.

En 5ème :

- ☐ Une deuxième langue vivante LV2 à choisir entre **ESPAGNOL OU ALLEMAND**.
- ☐ Les élèves de la bilingue ALLEMAND en 6° continuent obligatoirement l'Allemand en 5°.

LES ENSEIGNEMENTS BONIFIÉS ET COMPLÉMENTAIRES

A partir de la 5°

Créole (Mme Quenou & Mme Anzouilly) : 1h / sem en 5^{ème}. 2h / semaine en 4^e et en 3^{ème}

L'option LVR (Langue Vivante Régionale, Créole) est présente au sein de notre établissement depuis la rentrée 2020.. Cette option propose aux élèves de plonger au sein de la culture, de l'Histoire et de la langue de La Réunion par l'intermédiaire du Créole. C'est l'occasion pour nos jeunes de (re)découvrir, de connaître et d'appréhender l'environnement dans lequel ils évoluent au quotidien (Seméne Kréol, atelié konte...)

LCE Anglais 1h / semaine en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

L'option Langues et Civilisations Européennes – Anglais est destinée aux élèves ayant un intérêt pour la langue anglaise et les civilisations anglophones. Ils vont explorer le monde anglophone et approfondir les notions vues en classe.

Latin (Mme SIBARI) 1 ou 2h / semaine en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

Cette option permet aux élèves de s'initier à une langue parlée il y a 2000 ans de cela et de découvrir la civilisation gréco-romaine, fondatrice de la culture occidentale.

Mais à quoi ça sert, si c'est une langue morte ?

- à développer des connaissances linguistiques, notamment en français (vocabulaire, grammaire)
- à plonger dans la culture humaniste pour enrichir son bagage culturel. Tout cela dans un esprit moderne et dynamique !

LCE : Espagnol : 1H / semaine pour en 4^{ème} et 3^{ème}

Cette option permet de découvrir davantage la culture hispanique, d'améliorer son niveau et de développer ses connaissances linguistiques et culturelles. Elle s'adresse aux élèves qui souhaitent développer leurs compétences de communication et qui font preuve de curiosité et d'intérêt pour la culture étrangère. Cette option permet par la suite d'intégrer plus facilement la section Bachibac au Lycée Roland Garros.

Grec (Mme Sibari) : 1h / semaine en 3^{ème}

Cette option permet aux élèves de remonter aux sources de notre alphabet et de la culture occidentale. C'est l'occasion d'acquérir des connaissances originelles et singulières qui sont des atouts pour tous.

Il est possible de cumuler Latin et Grec , ou de choisir grec sans être latiniste.

Danse : (Mme Jono) 1h30 / semaine pour les 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

L'option danse est destinée aux élèves de la 5^{ème} à la 3^{ème}, passionnés, déjà danseurs ou non, qui désirent prolonger leur vécu au collège. Des temps de pratique (amélioration de la technique, développement de ses qualités d'interprétation, processus de création...) mais aussi théoriques (histoire de la danse, évolutions majeures...) s'articuleront pendant l'année. Aisance corporelle et orale, ouverture culturelle, esprit de troupe seront nos principaux objectifs.

Éducation aux Médias et à l'Information EMI : (Mme Léger) 1h / semaine en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

L'option Éducation aux Médias et à l'Information (EMI) est une option de 1h par semaine destinée aux élèves de 5^e, 4^e et 3^e. Dans un quotidien envahi d'informations et d'outils de communication, cette option propose d'explorer le monde des médias. Elle permet d'apprendre à utiliser les médias et les informations de manière autonome (journaux, réseaux sociaux) et exploiter l'information (info/intox). Les élèves qui participent à cette option pourront aussi produire, communiquer et partager des informations (créer des vidéos, faire des reportages).

Écriture Audiovisuelle (M. Bigot) 1h30 / semaine en 5ème, 4ème et 3^{ème}

Elle concerne les élèves désireux de découvrir les métiers liés au cinéma et à la production audiovisuelle. L'option s'articulera autour d'un projet à mener tout au long de l'année. Le travail en équipe, le dynamisme et la curiosité sont des qualités qui seront utiles. Des prolongements sont possibles par la suite au lycée (en enseignement de spécialité au lycée Bois Joly Potier et en enseignement facultatif au lycée Roland Garros au Tampon).

Santé et Sport (Mme Ruellan) 1h00 / semaine (sur la pause méridienne) en 5ème

Elle est destinée prioritairement aux élèves ne faisant pas ou peu de sport en dehors de l'école. Les séances seront composées surtout de jeux sportifs et traditionnels. Il y aura également des exercices de renforcement musculaire.

Éducation facultative au chant choral (Mme Vanden-Bossche) 1h00 / semaine (sur la pause méridienne)

Les élèves y découvrent l'art de chanter ensemble. Ils peuvent y expérimenter des jeux vocaux et rythmiques ; apprendre des chansons afin d'effectuer une restitution à la fin de l'année. Les cours sont ludiques et permettent de rencontrer ses possibilités vocales et d'apprendre à chanter en groupe.

LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Les transports scolaires ne sont pas de la responsabilité du collège. La CIVIS et la SEMITTEL organisent les transports des élèves inscrits par les familles.

- ❑ **Il appartient aux familles de faire remonter auprès de la SEMITTEL les éventuels problèmes rencontrés (retards, incivilité, comportement inadapté des élèves ou du chauffeur...). Le collège le fait également s'il en a connaissance.**
- ❑ **02 62 55 40 60 - Transport.scolaire@semittel.re**

L'inscription :

L'inscription est faite par les familles soit au bureau de la SEMITTEL en ville, soit par courrier ou internet.

L'organisation :

Les bus scolaires arrivent le matin entre 7H00 et 7H20.

En fin de journée, il y a un premier ramassage à 15h10 puis à 16h20.

Le mercredi à 11h40. (il n'y a pas de cantine)

Les bus doivent attendre 10 min et le signal donné par un membre du personnel avant de démarrer.

Le jour de la rentrée :

Les bus fonctionnent dès le premier jour d'école selon l'emploi du temps qui aura été donné par le collège. Si vous accompagnez votre enfant le matin de la rentrée au collège, il est souhaitable de le laisser prendre le bus pour le retour.

Toute l'équipe de vie scolaire est positionnée sur le parking des bus pour aider les élèves au moment du retour à la maison. Il est souhaitable, au début et si possible, d'attendre votre enfant à son arrêt pour le rassurer.

La prise en charge au collège :

A l'arrivée et au départ des bus, un surveillant veille à ce que tout se passe bien sur le parking et devant le collège, il s'assure qu'aucun élève ne rate son bus pour rentrer à son domicile.

Les élèves peuvent s'adresser à lui en cas de problème.

En cas de retard du bus, le surveillant peut demander aux élèves d'en informer les familles avec leur téléphone et de son côté il contacte les transporteurs pour s'assurer que le bus est en chemin. Si votre enfant n'a pas de téléphone, c'est le surveillant qui vous contacte.

Aucun élève n'est laissé sur le parking sans solution de transport. Le personnel reste mobilisé jusqu'au départ des tous les élèves peu importe l'heure.

NOUS DEMANDONS AUX PARENTS DE NOTER LE NUMÉRO DU BUS SUR LE CARNET DE LIAISON DE L'ENFANT.

Cela facilitera l'aide apportée par le personnel de la vie scolaire au moment de la montée dans les bus.

Un certain nombre de 6èmes ne connaissent pas le numéro de leur bus.

Le collège n'a pas la liste des élèves inscrits au transport scolaire et ne dispose pas non plus des numéros des bus qu'ils doivent emprunter et l'arrêt à la descente.

Cette information vous est communiquée au moment de l'envoi de la carte ou directement au bureau d'inscription.



CONSEILS AUX PARENTS :

- ❑ **Accompagner votre enfant à l'arrêt de bus les premières fois pour qu'il se familiarise avec les horaires qui vous seront communiqués par le transporteur.**
- ❑ **Noter le numéro du bus sur le carnet de liaison de son enfant .**
- ❑ Attention : l'horaire n'est pas toujours fiable, mieux vaut arriver 5-10 min avant.
- ❑ Il se peut qu'à l'aller et au retour votre enfant doive prendre un bus différent : bien regarder avec lui les indications fournies avec la carte par le transporteur.
- ❑ Attention : les élèves doivent se signaler au chauffeur pour descendre à l'arrêt souhaité. Souvent il faut frapper dans les mains. Expliquer tout cela à votre enfant

SUIVRE LA SCOLARITÉ DE SON ENFANT

L'année scolaire est divisée en 2 semestres :

A la fin de chaque semestre des conseils de classe ont lieu pour évaluer la scolarité de chaque élève. Les professeurs, le personnel de direction, le CPE, les 2 délégués élèves et les 2 parents délégués de la classe y assistent.

Semestre 1 : Août - Décembre

6° 5° 4° : : conseils de classe en décembre.

3° : Conseils de classe au retour des vacances de janvier.

Semestre 2 : Janvier - Juin

6° 5° 4° : : conseils de classe fin juin.

3° : conseils de classe fin mai/ début juin.

Des conseils de mi-semestre regroupant l'équipe pédagogique et éducative ont lieu 2 fois dans l'année et permettent de faire le point sur les élèves rencontrant des difficultés. Les parents sont alors contactés par le professeur principal.

La présence en classe est obligatoire jusqu'à la fin officielle de l'année scolaire.
(Pour tout départ anticipé en vacances une demande doit-être adressée au chef d'établissement au moins 15 jours avant.)

Une appréciation générale est mise sur les bulletins scolaires.

Des récompenses ou des avertissements peuvent aussi accompagner les appréciations :

Les récompenses :

- Le tableau d'excellence
- Les félicitations
- Le tableau d'honneur
- Les encouragements

Les avertissements :

- De conduite
- De travail
- D'assiduité (pour trop absences)
- Le Blâme.

Les réunions parents – professeurs :

Les réunions ont généralement lieu le soir à partir de 16h30 ou le samedi matin.

- En début d'année, une première réunion est fixée pour que les parents puissent rencontrer les professeurs.
- A l'issue du 1^{er} semestre une réunion est organisée pour la remise des bulletins aux représentants légaux.
- Il est important de conserver tous les bulletins scolaires de votre enfant. Ces documents peuvent être demandés même à l'âge adulte selon les circonstances.

ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL : ENT PRONOTE - TELE-SERVICES : ACCÈS PAR EDUCONNECT

Chaque responsable pourra activer son compte Educonnect en se connectant au site

[http:// TELESERVICES.EDUCATION.GOUV.FR](http://TELESERVICES.EDUCATION.GOUV.FR)

ATTENTION

L'activation pour les nouveaux 6° ne sera pas possible avant mi-septembre au moins. Il faudra vérifier régulièrement que le service est actif. Ce sont les services du rectorat qui activent les comptes.

Le collège vous informera et assurera une permanence au collège pour vous aider en cas de difficulté.

L'ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT) permet d'avoir accès à différentes applications dont PRONOTE qui regroupe les résultats scolaires des élèves, l'emploi du temps, les devoirs, les absences de l'élève, les absences des professeurs, l'agenda, les punitions... Une messagerie permet au collège de mettre en ligne des informations durant l'année, les parents et les élèves peuvent également envoyer des messages.

Vous pourrez également :

Sur Téléservices :

- ☐ Payer de façon sécurisée la cantine par carte bancaire.
- ☐ Faire la saisie des demandes de bourses en Collège et Lycée.
- ☐ Faire les vœux d'orientation en classe de 3°.
- ☐ Faire la pré-inscription au Lycée pour les élèves de troisième.
- ☐ Avoir accès à la fiche administrative de votre enfant et signaler tout changement de situation par ce biais (changement d'adresse ou de tel).
- ☐ Vous devrez fournir tout de même un justificatif au secrétariat de scolarité qui validera votre demande après réception du document justificatif.

ACCÈS ÉLÈVE À L'ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL ENT

Les élèves passent soit par METICE REUNION soit par le site du collège :

<http://college-de-villiers.ac-reunion.fr> en cliquant sur METICE

Ils sont redirigés sur la page d'accueil d'authentification de l'académie de la Réunion. Ensuite suivre les consignes.

Les identifiants et les mots de passe Élève pour accéder au réseau du collège sont distribués en début d'année aux nouveaux élèves. Ils sont valables durant toute la scolarité au collège Adam de Villiers.

En cas de problème de connexion il faudra venir voir l'informaticien à l'administration.

Activation du compte Educonnect des responsables légaux des élèves

Adresse internet : [http:// teleservices.education.gouv.fr](http://teleservices.education.gouv.fr)

Page d'accueil sur laquelle les responsables doivent activer leur compte.
Il faudra renseigner le même numéro de téléphone portable donné lors de l'inscription au collège.



EduConnect

Un compte unique pour suivre et accompagner la scolarité de mon enfant

À QUOI SERT EDUCONNECT ?

EduConnect est un **compte unique** qui permet d'accéder à un ensemble de services et démarches en ligne pour **suivre la scolarité de mes enfants**



J'utilise ce compte unique :
— 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous mes enfants
— tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).



Je peux accéder par exemple :
— aux **démarches en ligne** (Scolarité services) comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc.
— à l'**espace numérique de travail (ENT)**
— au **livret scolaire** de mes enfants.

EduConnect remplace mes anciens comptes : il simplifie le suivi et l'accompagnement de la scolarité de mes enfants.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Sur **teleservices.education.gouv.fr**



1 Pour activer mon **compte unique**, j'ai besoin du **numéro de téléphone portable** donné lors de l'inscription de mes enfants.



2 Une fois que mon compte est activé, j'accède aux services et démarches associés à chacun de mes enfants.

Activation du compte

L'activation est réservée aux responsables des élèves

Pour activer votre compte, vous devez d'abord confirmer votre identité et renseigner le numéro de téléphone portable communiqué à l'école ou à l'établissement scolaire.

Je confirme mon identité

Nom

Prénom

Je renseigne mon n° de téléphone portable

Indiquez le numéro de téléphone portable communiqué à l'école ou à l'établissement scolaire. Il est indispensable pour activer votre compte.

N° de téléphone portable

Pour les numéros hors France métropolitaine, merci d'indiquer l'indicatif régional.

Code de sécurité



Recopiez le code de sécurité

Le code est composé de chiffres et de lettres

Précédent

Suivant

ou

Je me connecte avec FranceConnect



Qu'est-ce que FranceConnect ? 

FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'État en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour EduConnect !

LA VIE AU COLLÈGE

1. LES HORAIRES

LE MATIN

- 7H10 : ouverture du portail : entrée des élèves
- 7h25 : mise en rang
- 7h30-8h25 : cours M1
- 8h30-9h25 : cours M2
- 9h25 à 9h40 : **récréation**
- **9h40 : mise en rang**
- 9h45-10h40 : cours M3
- 10h45-11H40 : cours M4

L'APRÈS-MIDI

- 13H00 : ouverture du portail
- **13h10 : mise en rang**
- 13h15-14h10 : cours S1
- 14h15-15h10 : cours S2
- 15H10-15h20 : **récréation**
- **15h20 : mise en rang**
- 15h25-16h20 : cours S3

- **LA MISE EN RANG DANS LA COUR :** Dès la 1^{ère} sonnerie , les élèves se rangent sur le rang portant le numéro de leur salle au sol et attendent dans le calme et en rang leur professeur.
- Chaque 2^{ème} sonnerie marque le début du cours.
- **PAUSE REPAS :** 11h40 à 13h10
- **ACTIVITÉS DES CLUBS DU FSE :** de 12h15 à 13h05.

2. LES MOUVEMENTS DES ÉLÈVES

- Les élèves qui n'ont pas cours se rendent en salle de permanence ou au CDI.
- Pour la salle de permanence : ils se rangent devant la salle et attendent que le surveillant les fasse entrer, il faut donner son carnet à l'entrée. Pareil pour le CDI.
- En dehors des heures de mise en rang, les élèves se déplacent librement pour se rendre en cours.
- Les élèves doivent respecter les règles de sécurité :
 - Ne pas courir ou stationner inutilement dans les étages.
 - Ne pas chahuter dans les escaliers, ne pas pousser les autres.
 - Attendre patiemment au portail, sans se pousser, que le surveillant ait contrôlé les carnets de liaison pour sortir du collège.
 - Pendant la demi-pension, les élèves doivent adopter un comportement calme. Les grilles d'accès aux étages sont fermées. Les élèves doivent rester dans la cour.

LES CARTABLES :

- Les élèves peuvent déposer leurs sacs en salle de permanence durant la pause du midi.
- Quelques casiers sont disponibles pour les élèves en situation de handicap permanent ou provisoire et/ou porteurs de matériel particulier. Les parents doivent s'adresser à l'infirmière du collège en cas de besoin ou auprès des CPE.

POUR ENTRER ET SORTIR DU COLLÈGE

LES ENTRÉES :

Chaque élève doit présenter **son carnet de liaison** en entrant dans le collège. S'il a été oublié, l'élève recevra **un passeport** remis par un surveillant au portail pour la journée. Le passeport devra être rendu à la vie scolaire avant de quitter le collège. Si des mots ont été mis par un professeur ou un autre personnel, les parents seront prévenus et les mots seront reportés sur le carnet.

Le plan VIGIPIRATE étant toujours en vigueur :

Les élèves doivent rentrer immédiatement dans le collège en arrivant le matin, aucun stationnement n'est toléré devant l'entrée à partir du moment où le portail est ouvert.

Le collège est responsable des élèves qui arrivent avec les transports scolaires : les élèves doivent donc obligatoirement rentrer dans le collège même s'ils n'ont pas cours.

LES SORTIES :

Aucun élève ne quitte le collège sans vérification de son emploi du temps et des autorisations figurant sur le carnet de liaison.

Dans le carnet de liaison, les parents devront signer les autorisations de sortie valables durant toute l'année scolaire.

Si l'emploi du temps n'est pas signé, l'élève ne peut quitter le collège en cas d'absence d'un professeur.



3. LES ABSENCES ET LES RETARDS DES ÉLÈVES

- Les parents préviennent la Vie Scolaire de l'absence de leur enfant par téléphone dès le matin : 0262.31.29.56. Ils peuvent également envoyer un mail avant l'entrée en classe.
- Les parents doivent remplir le coupon d'absence du carnet de liaison lorsque l'élève revient au collège. Les élèves doivent le faire valider à la Vie Scolaire avant de rentrer en classe.
- L'élève présente son carnet au professeur en rentrant en cours pour montrer que l'absence est justifiée.
- La Vie Scolaire appelle ou envoie un SMS à tous les parents des élèves absents dès la 1^{ère} heure de cours du matin et de l'après-midi, chaque jour si les parents n'ont pas prévenu mais cela doit rester exceptionnel.
- En cas d'absences répétées ou non justifiées, les parents sont convoqués par le CPE.
- En cas d'absences ou retards non régularisés, les élèves pourront être mis en retenue s'ils est constaté qu'ils ont le justificatif dans le carnet mais qu'ils ne passent pas à la vie scolaire pour le faire enregistrer ou qu'ils « oublient » de façon régulière.

Les billets de retard :

Le billet de retard est rempli par les surveillants si les parents n'ont pu le faire le matin. Il vous est demandé de le **signer** lorsque vous en prenez connaissance.

Tout retard supérieur à 15 mn sera considéré comme une absence, l'élève sera dirigé en permanence.

Au bout de 3 retards une retenue sera notifiée. Les retards entre les cours seront sanctionnés aussitôt si l'élève n'a aucun motif valable (laissé à l'appréciation des adultes) et ceci pour éviter que les élèves ne « traînent » dans les coursives et garantir ainsi la tranquillité des cours et la sécurité de tous.

LES ABSENCES NON PRÉVISIBLES DES PROFESSEURS :

Le matin, les noms des professeurs absents sont affichés par les surveillants sur le panneau d'affichage près de la salle de permanence.

Les élèves qui n'ont pas cours vont alors au CDI ou en permanence. Selon les disponibilités des enseignants, les cours peuvent être modifiés. Les parents sont alors informés par SMS du changement d'emploi du temps de leur enfant et de l'horaire modifié de sortie. Les parents doivent alors appeler la vie scolaire pour donner leur autorisation de sortie exceptionnelle.

Sans appel des parents, les élèves ne sortent pas.

4. LE CARNET DE LIAISON

- C'est l'outil qui nous permet d'être en communication avec les parents et de passer toutes les informations importantes.
- Un carnet neuf est remis à chaque élève à la rentrée. S'il est perdu ou dégradé, les parents doivent en racheter un autre auprès du secrétariat de gestion. L'élève doit présenter un mot de ses parents indiquant le motif du rachat, le mot doit être tamponné par le CPE. Il sera facturé **3,80 euros**.
- ***Il est indispensable de lire le carnet avec votre enfant*** et de le consulter tous les jours.
- Le règlement intérieur devra être impérativement signé en début d'année.
- Le dos du carnet et l'intérieur devront être remplis rapidement à la rentrée pour permettre à votre enfant de sortir (autorisation de sortie).
- **Il doit être présenté pour entrer au collège et pour sortir. En cas d'oubli, un passeport est remis à l'élève pour la journée, à rendre avant de quitter le collège à la vie scolaire.**
- **Le carnet doit être posé sur la table à chaque heure de cours.**
- **N'hésitez pas à appeler le CPE si vous avez besoin de plus de précisions sur les modalités de sortie des élèves.**

5. LA RESTAURATION SCOLAIRE

- La demi-pension est sous la responsabilité du collège.
- Lundi, mardi, jeudi et vendredi. Pas de cantine le mercredi.
- Un ordre de passage par niveau est organisé et est affiché à l'entrée du collège et près du réfectoire.
- Les élèves en permanence en dernière heure de la matinée sont accueillis dès 11h10.
- Un surveillant s'occupe de la file et un autre de l'intérieur du réfectoire.

1/ Organisation générale :

Article 2 du règlement intérieur du service annexe d'hébergement : Aucune radiation n'est acceptée en cours de trimestre ; le changement de régime en cours d'année scolaire doit être exceptionnel, motivé et justifié par les familles et sollicité au moins trois semaines avant la fin du trimestre en cours.

2/ Facturation :

Le paiement de la cantine est trimestriel, une facture est adressée à chaque famille par mail selon les périodes suivantes :

- Fin octobre pour le 1er trimestre (août à décembre)
- Début mars pour le 2ème trimestre (janvier à mars)
- Fin avril pour le 3ème trimestre (avril à juillet)

Le paiement sécurisé s'effectue en ligne en vous connectant sur le site à l'adresse suivante <https://teleservices.ac-reunion.fr> après avoir créé votre compte EDUCONNECT.

- En cas de difficulté de paiement, s'adresser immédiatement à l'assistante sociale de l'établissement (la commission de fonds social des cantines peut accorder une aide sous conditions).
- Le non-paiement des frais de demi-pension peut entraîner l'envoi d'une demande de recouvrement auprès d'un huissier.
- Pour les élèves dont les frais de restauration sont financés par le Département, fournir l'attestation pour l'année scolaire en cours.

3/ Modalités d'accès :

Une carte de cantine est remise gratuitement à chaque élève à l'entrée en 6ème qui la conservera jusqu'en 3ème. Elle est obligatoire pour accéder au réfectoire. L'élève doit la présenter systématiquement tous les midis. Toute carte détériorée ou perdue devra être remplacée auprès du service de gestion moyennant 5 € (tarif voté en CA le 30/10/2025)

6. PASSAGES D'ÉLÈVES À L'INFIRMERIE

□ **L'INFIRMIÈRE EST À L'ÉCOUTE DES ÉLÈVES ET DES PARENTS ET APPORTE DES CONSEILS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET D'ÉDUCATION À LA SANTÉ.**

Les élèves peuvent s'y rendre :

- **pendant leur temps libre** : récréations , pauses méridiennes , heures de permanence.

L'infirmière conserve de la disponibilité pour organiser et réaliser les bilans de santé et les actions de prévention , et d'éducation pour la santé conformément à ses missions.

-**pendant les interclasses** , l'élève se rend d'abord dans sa salle de cours et demande au professeur de signer son carnet de liaison (ou le passeport) qui précise l'heure de sortie de cours .

Puis il se rend à la vie scolaire avec un accompagnateur qui remonte immédiatement en cours .

- si l'élève est reçu par l'infirmière , c'est elle qui contresigne le carnet de liaison ou le passeport à la fin de sa consultation.

- Le cas échéant , c'est la vie scolaire qui avisera la famille si l'élève n'est pas en état de suivre les cours , sinon il retournera en classe avec son autorisation signée par la vie scolaire .

- **pendant les cours** : **uniquement en cas d'urgence** (Malaise , vomissements , accident en cours ou EPS) .

Les élèves ne sont pas autorisés à vous contacter directement avec leur téléphone portable.

En cas d'accident et / ou d'impossibilité de joindre les parents, l'enfant sera transféré au centre hospitalier le plus proche si son état de santé le nécessite.

Pensez à nous donner plusieurs numéros de téléphone et à nous informer en cas de changement.

• LES DISPENSES :

L'élève doit présenter un certificat médical à la Vie Scolaire et au professeur d'EPS dès le début de la dispense.

A titre exceptionnel, les parents peuvent demander un aménagement d'activités durant l'EPS si l'état de santé le nécessite. L'enfant doit toutefois être présent en cours, le professeur tiendra compte de son état de santé.

Des coupons de correspondance avec le professeur d'EPS se trouvent dans le carnet de liaison.

• LES MÉDICAMENTS :

Pas de médicaments en possession des élèves excepté la Ventoline ou autre médicament d'urgence pour l'asthme.

En cas de nécessité de prise d'un traitement sur le temps scolaire : contacter l'infirmière.

En cas de fermeture de l'infirmerie, la vie scolaire prendra toutes les dispositions nécessaires selon le protocole d'organisation des soins et des urgences de l'établissement.

7. LES ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS

LE PAI

Le projet d'accueil individualisé

Il est mis en place pour tout élève atteint de maladie chronique (Asthme, diabète, épilepsie ...) d'allergie alimentaire nécessitant des dispositions particulières pour pouvoir aller au collège (aménagements, prise de médicaments ...)

- **S'adresser à l'infirmière**

LE PPS

Projet personnalisé de scolarisation

S'adresse aux élèves nécessitant un aménagement particulier au regard de certaines difficultés liées à la santé et au handicap. Il est élaboré par la MDPH.

- **S'adresser à l'enseignant référent par mail : er.stpierre-d@ac-reunion.fr**

LE PAP

Plan d'accompagnement personnalisé

C'est un dispositif d'accompagnement pédagogique pour les élèves ayant des difficultés scolaires durables ayant pour origine un trouble des apprentissages (dyslexie, dyscalculie ...) et pour lequel des aménagements pédagogiques sont nécessaires.

- **S'adresser au principal-adjoint et au médecin scolaire du Centre Médico-Scolaire CMS situé à Grand-Bois.**

LES AIDES

LA BOURSE DU COLLÈGE

- Il existe 3 échelons en fonction des revenus.
- Les demandes de bourse se font sur EDUCONNECT.
- La bourse est perçue en fin de trimestre.
- Lorsque l'élève est boursier et demi-pensionnaire, les frais de demi-pension sont déduits de la bourse.
- Le secrétariat de la gestion est disponible pour vous aider dans vos démarches.

LE FONDS SOCIAL COLLÉGIEN

Chaque famille peut solliciter une aide financière pour faire face à une dépense liée à la scolarité de leur enfant qu'elle est dans l'incapacité d'assurer temporairement ou durablement . Il n'y a pas besoin d'être boursier.

Pour cela, le collège dispose de subventions attribuées par l'État aux établissements scolaires.

Exemple : aide pour payer les lunettes, une tenue de sport, des vêtements, l'association sportive, la carte de bus...

COMMENT FAIRE ?

Prendre rendez-vous avec l'assistante sociale du collège qui établira la demande et la passera en commission. Les raisons de votre démarche restent confidentielles, l'assistante sociale établira vos besoins en fonction des justificatifs que vous lui fournirez.

LE FONDS SOCIAL DES CANTINES

Ce fonds permet d'aider les familles qui ont momentanément des difficultés pour payer la cantine. De la même façon, il faut prendre rendez-vous avec l'assistante sociale du collège.

CINQ RÈGLES POUR VIVRE ENSEMBLE AU COLLÈGE

Ces cinq règles permettront de tirer le meilleur profit des quatre années au collège. Loin d'être contraignantes, elles se veulent simplement formatrices et éducatives. Elles participent à la formation des futurs citoyens.

Le règlement intérieur qui figure dans le carnet de liaison est le garant de la loi et de son application au sein du collège. Chacun doit s'y référer et le respecter. La communauté éducative s'engage à respecter les droits des élèves.

Le règlement intérieur est voté tous les ans par les membres du Conseil d'Administration. Les élèves et les parents participent à son élaboration et à sa révision.

Les élèves et les parents doivent le signer en début d'année.

Chaque élève s'il a connaissance d'un problème et dans un esprit de solidarité se doit avertir les adultes (parents, CPE, infirmière, surveillants, chef d'établissement, professeurs).

- Il est interdit d'utiliser son téléphone portable dans l'enceinte du collège sauf si un adulte autorise exceptionnellement son utilisation.
- Les téléphones doivent être rangés dans le sac et éteints.
- Le non-respect de ces consignes entraîne la confiscation du téléphone par l'adulte constatant l'infraction.
- Les parents doivent alors venir le récupérer auprès de la direction.
- Si nous constatons qu'un élève a appelé ses parents par ses propres moyens, une sanction sera posée par le chef d'établissement.
- Lors des sorties scolaires, les téléphones sont récupérés par le responsable de la sortie et laissés au collège.

Les élèves peuvent appeler leurs parents à la vie scolaire en cas de nécessité. Les assistants d'éducation qui gèrent le bureau de la vie scolaire évaluent l'urgence selon les priorités du service.

1) J'ARRIVE A L'HEURE ET JE ME RANGE A LA PREMIÈRE SONNERIE DE 7H25 ET DE 13H10 ET APRÈS CHAQUE RÉCRÉATION :

- Je mets mon réveil à l'heure.
- Je ne rate pas le bus
- Si je suis en retard :
 - Je passe à la Vie Scolaire faire signer un billet de retard et je le présente au professeur en rentrant en classe
 - Plus de 15 mn : je vais à la Vie Scolaire faire un billet **mais je suis envoyé en salle de permanence. Les parents sont avertis.**
 - Au bout de 3 retards j'ai une heure de retenue. (les retards des bus scolaires ne sont pas comptabilisés)
 - Un retard entre les cours sans raison valable (je préviens la vie scolaire si j'ai un problème qui m'empêche d'aller en cours) : Sinon j'ai une heure de retenue.

2) JE SUIS PRÉSENT À TOUS LES COURS :

- ☐ Chaque absence d'un élève doit être justifiée avant de rentrer en cours au bureau de la Vie Scolaire.
- ☐ En cas d'absence abusive : Convocation des parents et mise en retenue le mercredi après-midi.
- ☐ Si je ne justifie pas mes absences dès mon retour : je peux être mis en retenue.
- ☐ En cas d'absence exceptionnelle prévisible : les parents doivent en informer le chef d'établissement.

3) J'AI UNE ATTITUDE RESPECTUEUSE ET UN LANGAGE CORRECT ENVERS TOUT LE MONDE :

- ☐ Je respecte les autres dans mes paroles, dans mes gestes mais aussi sur les réseaux sociaux.
 - ☐ Je n'ai pas le droit d'insulter - *y compris sur les réseaux sociaux* - ni de frapper dans ou à l'extérieur du collège.
 - ☐ Je n'apporte pas de drogue, d'alcool, de cigarette y compris électronique ou tout objet se rapportant à l'acte de fumer et d'objet dangereux (couteau, cutter, lame, briquet, allumettes...)
 - ☐ Je respecte les affaires de mes camarades et le matériel du collège.
 - ☐ Je ne perturbe pas le bon déroulement des cours.
 - ☐ J'enlève ma casquette et je jette mon chewing-gum dans une poubelle avant d'entrer en cours, à la demi-pension, au CDI, en permanence ou dans un bureau.
 - ☐ Je n'utilise pas mon téléphone portable au collège ni en sortie scolaire. Il est dans mon sac éteint lorsque je suis au collège. Lors des sorties scolaires, il sera rangé dans une enveloppe et mis dans une boîte à l'administration.
 - ☐ Si je dois appeler mes parents, je vais à la vie scolaire.
 - ☐ Pas de bisous d'amoureux ou de positions indécentes.
 - ☐ **Je ne fête pas les anniversaires en jetant de la farine, des œufs, des paillettes ou autre chose sur mes camarades à l'intérieur ou à l'extérieur du collège.**
- Les violences physiques sont punies par des exclusions temporaires de l'établissement prononcées par le chef d'établissement.
 - Les insultes envers les adultes seront sanctionnées de la même façon.
 - L'utilisation du portable dans le collège : 2 heures de retenue le mercredi après-midi.
 - Filmer ou prendre des photos en classe : exclusion temporaire de l'établissement.

Certains faits graves peuvent mener directement au conseil de discipline :

- ☐ **Violence aggravée,**
- ☐ **Répétition d'actes d'incivilités,**
- ☐ **Harcèlement avéré, y compris sur les réseaux sociaux.**
- ☐ **Possession et/ou consommation de drogue/alcool/objet s'apparentant à une arme.**

4) J'AI UNE TENUE VESTIMENTAIRE ADAPTÉE :

SONT INTERDITS: pour les filles et les garçons

- ☐ Les shorts, les robes et les jupes trop courtes : taille correcte mi-cuisse.
- ☐ Les hauts sans bretelle (bustiers)
- ☐ Les dos nus
- ☐ Les ventres à l'air
- ☐ Les décolletés laissant apparaître la poitrine, également pour les garçons.
- ☐ Les chaussures à LED
- ☐ Les talons hauts
- ☐ Le maquillage trop prononcé (faux cils , faux ongles ...) .
- ☐ Les motifs sur les vêtements évoquant des drogues, de l'alcool, des postures, gestes ou motifs indécents ou insultes.
- ☐ Les ongles longs (ils ne doivent pas dépasser l'extrémité des doigts pour des raisons de sécurité).

Les sous-vêtements ne doivent pas être visibles.

L'ensemble du personnel peut faire remarquer à un élève que sa tenue n'est pas adaptée. Les CPE ou les assistants d'éducation prêteront aux élèves des tee-shirts du collège. Il faudra les rendre avant de sortir du collège.

5) J'APPORTE MON MATÉRIEL ET JE FAIS MON TRAVAIL SCOLAIRE :

Tous les jours j'emmène :

- ☐ Mon carnet de liaison
- ☐ Ma trousse et le matériel nécessaire à chaque matière.
- ☐ Mon agenda
- ☐ Mes livres
- ☐ Mes cahiers

Tous les jours :

- ☐ Je fais mes devoirs.
- ☐ J'apprends mes leçons.
- ☐ Je fais signer les mots.
- ☐ Je donne mon carnet à tout adulte qui me le demande.

Si je ne respecte pas ces consignes j'ai une punition :

- ☐ travail supplémentaire,
- ☐ mot dans le carnet,
- ☐ convocation des parents,
- ☐ retenue le mercredi après-midi ou en fin de journée.

DE NOUVELLES RESPONSABILITÉS

Les élèves ont une part de responsabilité dans ce qui se passe au collège.
Ils ont la possibilité de se faire entendre par l'intermédiaire des **délégués élèves**.

□ **Délégué** : élève élu par sa classe pour représenter l'ensemble de ses camarades.

□ **Élire les délégués, c'est un acte citoyen.**

L'élection des délégués est importante : il s'agit de choisir ceux qui ont des compétences pour être capables d'intervenir au nom de toute la classe.

Les délégués (2 par classe) sont les porte-paroles des élèves vis-à-vis de l'administration, du professeur principal, des CPE, notamment au moment des conseils de classe auxquels ils participent. Les adultes leur confient souvent des missions.

Les élections ont lieu en septembre et sont précédées d'une campagne et d'un affichage des professions de foi des candidats.

Les délégués ont une formation assurée par les CPE tout au long de l'année. Ils s'investissent dans des actions de citoyenneté et d'entraide au sein du collège.

LE CONSEIL DE LA VIE COLLÉGIENNE CVC :

Le CVC est une instance d'échanges et de dialogue entre les élèves et les adultes de la communauté éducative. Il est de ce fait un lieu d'expression et de proposition pour les élèves. Il s'inscrit dans le parcours citoyen des collégiens. Il s'agit d'une instance consultative.

Composition :

- 10 élèves choisis parmi les délégués.
- 8 adultes : membres de la communauté éducative dont un parent membre du Conseil d'Administration.

Les réunions du CVC :

Le CVC se réunit 2 à 3 fois dans l'année. Les thématiques abordées seront définies lors de l'installation du CVC. Des réunions préparatoires pour les membres élèves sont organisées avant chaque convocation du CVC.

LE FOYER SOCIO-ÉDUCATIF

Les activités du FSE ont lieu entre 12h15 et 13h05 tous les jours sauf le mercredi.

Exemple de clubs : Hip-Hop, chorale, jeux de société, danse africaine, ciné-club, English activities, Manga, loisirs créatifs, Yoga...

Cette liste n'est pas fixe, les ateliers seront proposés début septembre en fonction des propositions des intervenants.

Environ 6 ateliers sont proposés tous les jours.

Pour s'inscrire :

La cotisation est de 5 euros.

Les activités de cette nouvelle année seront mises en place début septembre au plus tard, un tableau des clubs sera distribué aux élèves par la Vie Scolaire.

Les cotisations servent à acheter du matériel, financer des ateliers et des événements tel que le carnaval...

Les parents peuvent s'y investir et proposer une activité.

Une carte sera remise aux adhérents par le secrétariat de la scolarité, elle permettra de passer prioritairement à la cantine.

L'ASSOCIATION SPORTIVE UNSS

Les activités peuvent se dérouler durant la pause déjeuner de 12h15 à 13h00 pour le Futsal par exemple ou le mercredi après-midi à partir de 12h30 jusqu'à, selon l'activité, 14h, 15h ou 15h30.

Le mercredi, de 11h40 à 12h30, les élèves sont pris en charge par un surveillant à l'intérieur du collège en attendant le début de l'activité. Prévoir un repas froid.

La cotisation est de 20 euros pour l'année. Les élèves sont licenciés.

Les élèves s'inscrivent avec les professeurs d'EPS.

Une nouvelle liste sera proposée à la rentrée lors de l'Assemblée générale de l'AS à laquelle les parents et les élèves sont conviés.

Les sports proposés peuvent varier d'une année à l'autre :

- ☐ Escalade
- ☐ Badminton
- ☐ Tennis de table
- ☐ Danse
- ☐ VTT

LE COLLÈGE : QUELS CHANGEMENTS POUR LES ENFANTS ?

Fini le cadre sécurisant de l'école primaire ! Votre enfant doit maintenant faire preuve de davantage d'autonomie et d'organisation.

Un rythme de vie plus fatigant :

Le rythme général est fatigant : au collège, les journées sont plus longues qu'au primaire, l'établissement est plus loin de la maison et le temps de trajet nécessite des levers plus matinaux. Les enfants doivent se coucher tôt et prendre un bon petit-déjeuner le matin et/ou un goûter dans le sac.

De plus, votre enfant peut avoir des devoirs sur table toutes les semaines et il doit tenir le rythme qui peut demander parfois plus d'une heure de travail personnel par jour.

Une autre organisation :

En 6ème, la manière de travailler change : plusieurs matières, plusieurs professeurs, autant de personnalités différentes auxquelles il faudra s'adapter.

Votre enfant doit développer sa capacité d'adaptation :

-Chaque professeur a sa méthode de travail.

-L'enfant doit aussi apprendre à vivre avec un emploi du temps qui a des « trous » = temps libre.

-Au collège, il y a systématiquement des devoirs à faire. Or, les élèves n'ont pas toujours le réflexe de noter dans leur cahier de textes les consignes orales. Lorsque l'on a histoire-géo, par exemple, on doit relire son cours la veille. En début d'année, les professeurs le rappellent. Ensuite, cela doit devenir une habitude même si le professeur ne le dit pas.

-Les cours n'ont plus toujours lieu dans la même salle.

Une nouvelle charge de travail :

Le volume de devoirs à la maison est important, mais, surtout, se gère de manière différente : cela peut être plus étalé sur une semaine, mais demande aussi plus d'effort.

A côté de l'apprentissage des leçons, dans toutes les disciplines, qu'il s'agisse du « par cœur » – pour des listes de verbes par exemple – ou de relecture, on donne aux élèves des exercices pour s'entraîner d'un cours à l'autre.

Enfin, d'autres devoirs, du type “exposés écrits”, demandent plus d'approfondissement et des recherches personnelles.

Enjeu : anticiper, et donc savoir gérer son planning de travail personnel.

Jusqu'aux vacances de la Toussaint, on prend le temps de guider les élèves. Passée cette phase d'adaptation, on entre dans le rythme de la sixième.

COMMENT S'IMPLIQUER DANS LA VIE DU COLLÈGE ?

Le conseil de classe :

Le conseil de classe, instance qui analyse les résultats scolaires des élèves, a lieu **2 fois dans l'année**, à l'issue de chaque trimestre. Y sont présents les enseignants, le principal ou son adjoint, le CPE, les représentants des parents d'élèves et les délégués des élèves. On y discute de chaque élève, de sa progression, de son travail et au 2ème semestre, c'est l'instance qui décide du passage en classe supérieure.

Les parents qui souhaitent que des sujets soient abordés lors du conseil de classe doivent passer par les délégués des parents d'élèves qui transmettront leurs demandes.

Le conseil d'administration :

Le conseil d'administration (CA) est l'organe de délibération et de décision d'un lycée ou d'un collège. Il se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins 3 fois par an. Il peut être réuni en séance extraordinaire à la demande des autorités compétentes sur un ordre du jour déterminé. Au cours du mois de septembre, les personnels, les élèves et les parents devront élire leurs représentants au Conseil d'administration. En tant que parents vous pouvez constituer une liste.

Composition du CA :

- des représentants de l'administration de l'établissement,
- des représentants élus des personnels de l'établissement,
- 7 représentants élus des parents d'élèves,
- 3 représentants élus des élèves,
- 2 représentants du département,
- 2 représentants de la commune

Nul ne peut être membre du CA s'il a été privé par jugement de tout ou partie de ses droits civils, civiques ou familiaux.

Décisions soumises à son vote

Le CA adopte, sur le rapport du chef d'établissement :

- le projet d'établissement,
- le budget et le compte financier,
- le règlement intérieur de l'établissement,
- le plan de prévention de la violence incluant un programme d'action contre toutes les formes de harcèlement,
- les décisions qui relèvent de l'autonomie de l'établissement en matière pédagogique et éducative.

Il établit chaque année un rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement et ses conditions matérielles de fonctionnement (mise en œuvre du projet d'établissement, des objectifs à atteindre et des résultats obtenus).

Accompagner une sortie :

Participer à une sortie au théâtre, au musée, ou à une activité sportive est un bon moyen de découvrir la classe et les camarades de son enfant, de faire plus ample connaissance avec un enseignant et de partager un moment un peu exceptionnel.

DOCUMENTS À PRÉPARER POUR L'INSCRIPTION

☐	Justificatif d'adresse (facture eau, téléphone ou EDF) – original + photocopie	obligatoire
☐	Photocopie intégrale du livret de famille	obligatoire
☐	Bulletins de l'année écoulée avec avis de passage en classe supérieure	obligatoire
☐	Photocopies de toutes les pages de vaccination du carnet de santé	obligatoire
☐	Attestation de sécurité sociale ou carte vitale (photocopie)	obligatoire
☐	Attestation d'assurance responsabilité civile	obligatoire
☐	Relevé d'identité bancaire (RIB)	obligatoire
☐	5 photos d'identité récentes	obligatoire
☐	En cas de séparation : copie du jugement de garde + carte d'identité de l'autre parent	si concerné
☐	Certificat médical d'allergologue (si allergie alimentaire pour la demi-pension)	si concerné
☐	5 € de cotisation au FSE (facultatif)	facultatif

CONNEXION & SERVICES NUMÉRIQUES

☐	Créer ou vérifier son compte EduConnect	obligatoire
☐	Avoir une adresse e-mail valide pour les communications	obligatoire
☐	Activer l'accès Pronote / METICE pour suivre la scolarité via l'espace parents	recommandé

RENTÉE – ORGANISATION PRATIQUE

☐	Inscription réalisée entre le 15 et le 23 juin 2026	obligatoire
☐	Vérifier les horaires : 6 ^e = mercredi 19 août / autres = mardi 18 août (7h30)	obligatoire
☐	S'inscrire au transport scolaire si besoin	si concerné
☐	Noter le numéro du bus sur le carnet de liaison de mon enfant	si concerné
☐	Acheter le matériel de la liste fournie (ne pas l'apporter le jour de la rentrée) et couvrir les livres à la maison	obligatoire
☐	Vérifier et contrôler le cartable régulièrement	recommandé

À SIGNER ET À RETOURNER

☐	Lire et Signer le règlement intérieur (dans le carnet de liaison) avec votre enfant	obligatoire
☐	Retourner toutes les fiches de renseignements demandées par le collège	obligatoire

AIDES ET ACCOMPAGNEMENTS

☐	Si votre enfant a un PAI / PAP / PPS : contacter l'infirmière ou le principal adjoint	si concerné
☐	En cas de difficultés financières : prendre RDV avec l'assistante sociale.	si besoin

LE JOUR DE LA RENTRÉE – J'APPORTE

☐	Une trousse complète	obligatoire
☐	Un agenda	obligatoire
☐	Un petit cahier de brouillon	obligatoire
☐	Mon carnet de liaison	obligatoire
☐	Une gourde d'eau (peut se remplir au collège)	recommandé

CE QUE JE NE DOIS PAS APPORTER LE 1ER JOUR

☐	Tout le matériel de la liste (classeurs, feuilles...) – reste à la maison	attention
☐	Le dictionnaire – reste à la maison	attention
☐	Les manuels scolaires – je les reçois ce jour-là, je les couvre à la maison	attention

TOUS LES JOURS – MES AFFAIRES

☐	Mon carnet de liaison (à donner à tout adulte qui le demande)	obligatoire
☐	Mon agenda à jour ,	obligatoire
☐	Mes livres, cahiers et trousse selon l'emploi du temps	obligatoire
☐	J'ai fait mes devoirs et appris mes leçons	obligatoire
☐	J'ai fait signer les mots du carnet de liaison	obligatoire

LES RÈGLES QUE JE RESPECTE

☐	Je me range à la 1re sonnerie (7h25, 13h10 et après chaque récréation)	obligatoire
☐	Mon téléphone est éteint et dans mon sac toute la journée	obligatoire
☐	J'enlève ma casquette et jette mon chewing-gum avant d'entrer en cours	obligatoire
☐	J'ai une tenue vestimentaire correcte (shorts/robes/jupes mi-cuisse, pas de dos nu...)	obligatoire
☐	Je respecte mes camarades et les adultes (en classe et sur les réseaux sociaux)	obligatoire
☐	Je justifie chaque absence dès mon retour à la Vie Scolaire	obligatoire
☐	En cas de retard, je passe d'abord à la Vie Scolaire pour un billet	obligatoire

JE M'IMPLIQUE DANS LA VIE DU COLLÈGE

☐	Je peux me présenter comme délégué de classe en septembre	facultatif
☐	Je m'inscris à un club du FSE (5 € de cotisation)	facultatif
☐	Je m'inscris à l'association sportive UNSS avec mon prof d'EPS (20 €)	facultatif

BONNE RENTRÉE AU COLLÈGE ADAM DE VILLIERS



Calendrier de la Rentrée 2026 : Collège Émilien Adam de Villiers

JUIN 2026 : PHASE D'INSCRIPTION



Inscriptions :
du 15 au 23 juin

Les inscriptions se dérouleront selon un planning transmis directement dans les écoles primaires.

AOÛT 2026 : L'ORGANISATION DE LA RENTRÉE

MARDI 18 AOÛT
Rentrée par niveaux



07h30
5ème, 4ème, 3ème



11h40

MERCREDI 19 AOÛT
Rentrée par niveaux



07h30
6ème



11h40

JEUDI 20 AOÛT
**Reprise générale
des cours**



Reprise pour tous les niveaux selon l'emploi du temps distribué par le professeur.